



Saint-Hilaire
lès-Andréisis
DANS LE LOIRET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU LOIRET
COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-LÈS-ANDRÉISIS

PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juin 2026

Lieu : Salle Annexe — Heure de début : 18h00

CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR

Monsieur Christophe GAUDY, Maire de Saint-Hilaire-lès-Andréisis, a convoqué les membres du Conseil Municipal conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales. La convocation a été adressée le 26 mai 2026

L'ordre du jour de la présente séance, complété par trois points ajoutés avec l'accord du Conseil, est le suivant :

Finances locales

- Tarification de la restauration scolaire — rentrée 2026-2027
- Appel de fonds FAJ et FUL — exercice 2026
- Autorisation de mouvements de crédits budgétaires — Budget Commune 2026 (fongibilité 7,5 %)
- Autorisation de mouvements de crédits budgétaires — Budget Assainissement collectif 2026 (fongibilité 7,5 %)
- Décision modificative N°1 — Budget Assainissement 2026
- Renouvellement de la convention de mise à disposition de la piscine intercommunale de la 3CBO — site de Châteaurenard
- Redevance de performance des systèmes d'assainissement collectif — année 2026 (ajouté)
- Demande de subvention de l'association Fest'Hilaire (ajouté)

Domaine et patrimoine

- Reprises de concessions en état d'abandon au cimetière communal

Institutions et vie politique

- Élection des délégués au Syndicat scolaire du secteur de Courtenay — rectification
 - Désignation du délégué de la commune au sein de la CLECT
 - Renouvellement des membres de la Commission communale des impôts directs (CCID) — ajouté
 - Questions diverses
-

MEMBRES PRÉSENTS

Christophe GAUDY – Maire
Marie-Françoise RIVIÈRE – 1^{ère} adjointe
Olivier GENDRON – 2^{ème} adjoint
Jennifer ZELGHIN – 3^{ème} adjointe
Robert COULON – 4^{ème} adjoint
Jocelyne SPECHT – Conseillère déléguée
Elisa BRETON – Conseillère municipale
Philippe CARRE – Conseiller municipal
Alain DARMON – Conseiller municipal
Loïc DELANDRE – Conseiller municipal
David FOURNIER – Conseiller municipal
Céline GAUDON – Conseillère municipale
Piétro PAPA – Conseiller municipal
Laure RENARD – Conseillère municipale
Laura ROUELLE – Conseillère municipale

MEMBRES EXCUSÉS : Néant

MEMBRES ABSENTS : Néant

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Philippe CARRE a été désigné Secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et procède à la lecture du compte rendu de la réunion précédente du 23 avril 2026.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 23 AVRIL 2026

Le compte rendu de la séance du 23 avril 2026 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Aucune observation n'est formulée.

Vote : Approuvé à l'unanimité — Pour : 15 / Contre : 00 / Abstention : 00

POINT N°0 – DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU MAIRE

Exposé des motifs :

En application de la délégation permanente consentie au Maire par le Conseil Municipal, Monsieur Christophe GAUDY rend compte des décisions prises depuis la séance du 23 avril 2026 :

- Graphiste Chloé MOMBELLI— L'Andrésien (bulletin communal) : 500,00 €
- Fourniture d'enrobé à froid (3 tonnes) — VAUVELLE: 855,96 €
- Peinture du portail de la Mairie et de la grille — Entreprise VIEIRA : 1 632,00 €
- Sonorisation du marché de Noël — SERTEK Événements : 924,00 €
- Manuels scolaires — LIBRAIRIE LAIQUE : 2 714,35 €

- Adhésion FONDATION DU PATRIMOINE : 200,00 €
- Travaux de peinture complémentaires à la boulangerie — JISOLTOI : 2 956,80 €
- Balustrade sur le ponton du parking sud — METALLERIE RODE : 4 360,00 €

Total des décisions présentées : 14 143,11 €

Décision : Le Conseil Municipal prend acte de l'ensemble des décisions présentées.

Vote : *Adopté à l'unanimité — Pour : 15 / Contre : 00 / Abstention : 00*

POINT N°1 – TARIFICATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE — RENTRÉE 2026-2027

Référence de délibération : D2026_06_038

Exposé des motifs :

Les tarifs de la restauration scolaire font l'objet d'une révision annuelle. La commission Finances a été consultée par courriel. Le prestataire CONVIVIO n'augmente pas ses tarifs pour l'année à venir. Il est proposé une augmentation de 0,10 € par repas sur les deux tranches supérieures, le tarif à 1 euro demeurant inchangé conformément au dispositif national.

Tarifs proposés à compter du 1er septembre 2026 :

- Quotient familial inférieur ou égal à 1 000 : 1,00 € (inchangé)
- Quotient familial de 1 001 à 1 200 : 4,20 € (au lieu de 4,10 €)
- Quotient familial supérieur à 1 200 : 4,65 € (au lieu de 4,55 €)

Décision : Le Conseil Municipal adopte les nouveaux tarifs de la restauration scolaire tels que présentés, applicables **à compter du 1er septembre 2026.**

Vote : *Adopté à l'unanimité — Pour : 15 / Contre : 00 / Abstention : 00*

POINT N°2 – APPEL DE FONDS FAJ ET FUL — EXERCICE 2026

Référence de délibération : D2026_06_039

Exposé des motifs :

Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) et le Fonds Unifié du Logement (FUL) sont des dispositifs de solidarité départementaux permettant d'accompagner les personnes en difficulté. La commune cotise annuellement à ces deux fonds gérés par le Département du Loiret, qui répartit les aides selon les demandes formulées par les Assistantes Sociales.

Montants appelés pour l'exercice 2026 :

- FAJ : 104,83 €
- FUL : 838,64 €
- Total : 943,47 €

Décision : Le Conseil Municipal autorise le versement des cotisations au FAJ et au FUL pour l'exercice 2026 aux montants indiqués.

Vote : *Adopté à l'unanimité — Pour : 15 / Contre : 00 / Abstention : 00*

POINT N°3 – AUTORISATION DE MOUVEMENTS DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES — BUDGET COMMUNE 2026 (fongibilité 7,5 %)

Référence de délibération : D2026_06_040

Exposé des motifs :

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, il est proposé d'autoriser le Maire à procéder, en cas d'urgence, à des mouvements de crédits au sein du budget Commune dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement), sans transfert entre sections. Cette disposition ne concerne pas les dépenses de personnel. Elle n'a pas été utilisée lors des exercices précédents mais constitue une autorisation obligatoire à renouveler annuellement.

Décision : Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder aux mouvements de crédits budgétaires dans les conditions définies ci-dessus pour le Budget Commune 2026.

Vote : *Adopté à l'unanimité — Pour : 15 / Contre : 00 / Abstention : 00*

POINT N°4 – AUTORISATION DE MOUVEMENTS DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES — BUDGET ASSAINISSEMENT 2026 (fongibilité 7,5 %)

Référence de délibération : D2026_06_041

Exposé des motifs :

En application des mêmes dispositions réglementaires, applicables au Budget Assainissement depuis le 1er janvier 2026 conformément aux orientations de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), il est proposé d'autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles des sections concernées.

Décision : Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder aux mouvements de crédits budgétaires dans les conditions définies ci-dessus pour le Budget Assainissement 2026.

Vote : *Adopté à l'unanimité — Pour : 15 / Contre : 00 / Abstention : 00*

POINT N°5 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1— BUDGET ASSAINISSEMENT 2026

Référence de délibération : DE2026_06_042

Exposé des motifs :

Lors de la préparation du Budget Primitif 2026, une erreur matérielle a été constatée dans la ligne relative aux emprunts de la station d'épuration (STEP). Le montant inscrit correspond à celui de l'exercice précédent au lieu du montant exact dû pour 2026. Il convient de procéder à une décision modificative pour régulariser cette situation.

Ajustement nécessaire : + 143,05 €

Décision : Le Conseil Municipal adopte la décision modificative N°1 au Budget Assainissement 2026 portant ajustement de + 143,05 € sur la ligne des remboursements d'emprunts.

Vote : *Adopté à l'unanimité — Pour : 15 / Contre : 00 / Abstention : 00*

POINT N°6 – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE LA 3CBO — SITE DE CHÂTEAURENARD

Référence de délibération : D2026_06_043

Exposé des motifs :

Chaque année, la commune renouvelle la convention de mise à disposition de la piscine intercommunale de la Communauté de Communes (3CBO) à Châteaurenard, afin que les élèves de l'école communale puissent y bénéficier de séances d'initiation et de familiarisation aquatique. La piscine de Courtenay, ouverte uniquement en période estivale, n'est pas disponible hors saison.

Décision : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de la piscine intercommunale de la 3CBO pour l'année scolaire 2026-2027.

Vote : *Adopté à l'unanimité — Pour : 15 / Contre : 00 / Abstention : 00*

POINT N°7 – REDEVANCE DE PERFORMANCE DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF — ANNÉE 2026

Référence de délibération : D2026_06_044

Exposé des motifs :

Ce dispositif, introduit par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, instaure une redevance calculée en fonction de la performance du réseau d'assainissement collectif et de la station d'épuration (STEP). Le coefficient de modulation, établi à partir des données saisies dans la base SISPEA par nos soins, est de 0,75 pour l'exercice 2026 (contre un taux préférentiel accordé la première année). La contre-valeur à reverser par la commune est calculée sur la base de la consommation d'eau annuelle des abonnés (environ 8 500 m³) et du taux fixé par le comité de bassin (0,356 €/m³).

Il est proposé de fixer le montant de la contre-valeur à facturer aux abonnés à 0,267 € (0.356 € X 0.75) par mètre cube d'eau consommé. Ce montant fera l'objet d'une vérification lors de la facturation par l'Agence de l'Eau.

Décision : Le Conseil Municipal fixe à 0,267 € par mètre cube la contre-valeur correspondant à la redevance de performance de l'assainissement collectif à facturer aux abonnés pour l'exercice 2026.

Vote : *Adopté à l'unanimité — Pour : 15 / Contre : 00 / Abstention : 00*

POINT N°8 – DEMANDE DE SUBVENTION — Budget COMMUNE 2026

Référence de délibération : D2026_06_045

Exposé des motifs :

L'Association FEST'HILAIRE a adressé à la commune une demande de subvention d'un montant de 500 € dans le cadre de sa création. Conformément à la pratique habituelle de la commune consistant à accompagner financièrement les associations locales lors de leur constitution, il est proposé d'accorder cette subvention.

Décision : Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 500 € à l'association FEST'HILAIRE, à verser selon les procédures comptables en vigueur.

Vote : *Adopté à l'unanimité — Pour : 15 / Contre : 00 / Abstention : 00*

POINT N°9 – REPRISES DE CONCESSIONS EN ÉTAT D'ABANDON AU CIMETIÈRE COMMUNAL

Référence de délibération : D2026_06_046

Exposé des motifs :

Conformément aux articles L. 2223-17 et suivants du Code général des collectivités territoriales, la commune a engagé la procédure réglementaire de reprise des concessions funéraires en état d'abandon. Des constats ont été dressés les 14 novembre 2024 et 7 avril 2026. Des recherches d'héritiers ont été entreprises et des courriers ont été adressés aux familles identifiables. Plusieurs concessions n'ont pas pu faire l'objet d'une identification de titulaires ou d'ayants droit.

La liste des concessions concernées a été transmise aux membres du Conseil. Les opérations de relevage des restes mortels seront confiées à la société EXHUMS-PRESTATIONS, dont les interventions précédentes sur la commune ont donné satisfaction. Le coût estimatif des opérations est d'environ 30 000 €.

Décision : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à la reprise des concessions funéraires identifiées en état d'abandon conformément à la liste présentée, et à engager les opérations de relevage nécessaires auprès de la société prestataire.

Vote : *Adopté à l'unanimité — Pour : 15 / Contre : 00 / Abstention : 00*

POINT N°10 – ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU SEIN DU SYNDICAT SCOLAIRE DU SECTEUR DE COURTENAY — RECTIFICATION

Référence de délibération : D2026_06_047

Exposé des motifs :

La délibération du 21 mars 2026 désignant les délégués de la commune au Syndicat scolaire du secteur de Courtenay comportait une erreur : deux titulaires et deux suppléants avaient été désignés, alors que le règlement prévoit un titulaire et un suppléant. Il convient de rectifier cette désignation.

Décision : Le Conseil Municipal désigne, en rectification de la délibération du 21 mars 2026, les représentants de la commune au Syndicat scolaire du secteur de Courtenay comme suit :

- Titulaire : M. Christophe GAUDY
- Suppléant : M. Olivier GENDRON

Vote : *Adopté à l'unanimité — Pour : 15 / Contre : 00 / Abstention : 00*

POINT N°11 – DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA CLECT

Référence de délibération : D2026_06_048

Exposé des motifs :

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est l'instance chargée d'évaluer les charges et ressources transférées entre la commune et la Communauté de Communes (3CBO). Elle se réunit au moins une fois par an. Il appartient au Conseil Municipal de désigner son délégué au sein de cette commission. Cette désignation relève du Maire de droit.

Décision : Le Conseil Municipal désigne Monsieur Christophe GAUDY, Maire, en qualité de délégué de la commune au sein de la CLECT, pour la durée du mandat municipal.

Vote : *Adopté à l'unanimité — Pour : 15 / Contre : 00 / Abstention : 00*

POINT N°12 – RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

Référence de délibération : D2026_06_049

Exposé des motifs :

La Commission Communale des Impôts Directs (CCID) est une instance consultative réunie à la demande de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP). Elle est chargée d'émettre des avis sur la révision des bases d'imposition, notamment en matière de taxe foncière, à l'occasion de travaux réalisés par des contribuables. Il convient de renouveler la liste des membres proposés à la DGFIP, qui sélectionnera parmi eux six titulaires et six suppléants.

La commune soumet à la DGFIP une liste de vingt-quatre personnes, composée de membres du Conseil Municipal et de personnes extérieures domiciliées ou imposées sur le territoire de la commune.

Décision : Le Conseil Municipal approuve la liste de vingt-quatre candidats proposés à la DGFIP pour la composition de la CCID de Saint-Hilaire-lès-Andréis, et autorise Monsieur le Maire à transmettre cette liste à la Direction Régionale des Finances Publiques.

Vote : Adopté à l'unanimité — Pour : 15 / Contre : 00 / Abstention : 00

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse supplémentaire n'est soulevée en dehors des sujets abordés lors du tour de table.

TOUR DE TABLE

1. École — Piscine intercommunale et fête de l'école

M. Olivier GENDRON informe le Conseil des créneaux retenus pour les séances à la piscine de Châteaurenard pour l'année scolaire 2026-2027, concernant les classes de grande section, CP, CE2, CM1 et CM2. Le coût total est estimé à 8 000 €, réparti entre les communes concernées en fonction du nombre d'élèves. Il précise que les enseignantes trancheront sur les niveaux effectivement concernés lors du prochain conseil d'école.

M. GENDRON rappelle également la tenue prochaine de la fête de l'école avec remise des prix. Il invite les élus à y assister pour la distribution des livres de prix. Il est confirmé que les calculatrices ont été réceptionnées. Les livres de prix sont livrés directement à l'école.

2. Communication dans les hameaux excentrés

Mme Jocelyne SPECHT soulève la question de l'accès à l'information pour les habitants des hameaux situés au-delà de la RD 2060, notamment le hameau de la Maltournée, dont les résidents ne traversent pas nécessairement le bourg. Il est proposé d'étudier la pose de panneaux d'affichage dans les différents hameaux. Monsieur le Maire indique qu'une telle solution devrait être étendue à l'ensemble des lieux-dits de la commune pour être équitable.

3. Sécurité routière — Carrefour de la Croix-Saint-Vincent

Mme Laura ROUELLE relaye une demande des nouveaux propriétaires de la maison située à l'angle du carrefour de la Croix-Saint-Vincent, route de Chuelles, qui signalent un défaut de visibilité dangereux en sortie de propriété. Le Conseil convient de l'installation d'un miroir de sécurité à ce carrefour. Une demande d'éclairage public supplémentaire formulée par les mêmes propriétaires n'est pas retenue. La faisabilité d'un miroir panoramique permettant de surveiller les deux axes sera étudiée. L'installation d'un poteau limitant le stationnement sur le chemin piétonnier adjacent est également envisagée.

4. Entretien des chemins communaux

M. Loïc DELANDRE signale que les chemins de promenade n'ont pas encore été fauchés cette saison. Il est demandé aux agents communaux d'effectuer une bande de fauche d'environ 2 mètres sur les principaux chemins de randonnée. Par ailleurs, il est signalé que les arbres en bord de voirie Route de la Grosse-Planche nécessitent un élagage, notamment les saules qui présentent des risques de chute de branches.

5. Remerciements — Aide à une personne en difficulté

M. Loïc DELANDRE adresse des remerciements à M. Pascal ZANELLY pour l'aide apportée à une personne en situation de difficulté, notamment dans la gestion de l'évacuation d'un véhicule suite à une vente immobilière.

6. Délimitation foncière — Hameau des Normands

M. Loïc DELANDRE signale des problèmes de délimitation foncière au niveau du hameau des Normands, où de nouveaux propriétaires ont posé des clôtures en se basant sur les données du cadastre, lequel peut présenter des imprécisions par rapport aux plans de remembrement. La largeur de la voie d'accès pourrait s'en trouver réduite à un niveau insuffisant pour le croisement de deux véhicules. Monsieur le Maire indique qu'un bornage officiel par géomètre serait nécessaire pour clarifier les limites.

7. Cinéma dans mon village — Bilan et perspectives

Mme Jennifer ZELGHIN rend compte de la réunion du 30 mai au cinéma Le Vox, à laquelle participaient également Mme Jocelyne SPECHT et M. Loïc DELANDRE. La formule « Cinéma dans mon village » est

déficitaire pour le prestataire, qui propose de porter le tarif mensuel de 40 € à 50 € (soit 500 € par an). Le Conseil convient de signer la convention renouvelée aux nouvelles conditions.

La fréquentation moyenne est de l'ordre de 15 à 20 personnes par séance. Des pistes d'amélioration sont évoquées : communication renforcée, organisation d'un pot convivial, sollicitation d'autres municipalités pour des actions communes. Le Vox propose par ailleurs que des communes adhèrent à la formule cinéma de plein air (coût estimé entre 800 et 2 000 € par séance), ce qui permettrait d'équilibrer les charges. Cette hypothèse est soumise à réflexion.

8. Association Les Élancées

Mme Jennifer ZELGHIN informe le Conseil de sa participation à l'assemblée générale de l'association LES ELANCEES, fondée par Mme Sandrine SALVAYRE, qui fêtait sa première année d'existence le 2 juin 2026. L'association, qui compte 21 adhérentes, a pour objet de favoriser l'épanouissement des femmes du territoire. Les représentantes ont exprimé leur satisfaction quant à la subvention accordée par la commune l'année précédente.

9. Concessions funéraires — Durée de 50 ans

Mme Marie-Françoise RIVIÈRE soulève la question de la création d'une durée de concession de 50 ans, absente du tableau tarifaire actuel qui ne prévoit que des concessions de 15 et 30 ans. Cette demande fait suite à des sollicitations de plusieurs administrés. La question est renvoyée à l'ordre du jour du Conseil Municipal d'octobre 2026, afin que la commission Cimetière prépare une proposition tarifaire adaptée.

10. Parking devant la boulangerie-restaurant — Sécurité

M. Philippe CARRE signale des incidents de stationnement sur le parking situé devant la boulangerie et le restaurant, des véhicules ayant été endommagés lors de manœuvres en marche arrière. Il propose d'étudier la possibilité de réglementer le sens de stationnement (coffre vers l'église) afin d'améliorer la visibilité des conducteurs à la sortie. Cette piste est soumise à réflexion dans le cadre global de la sécurité routière dans le bourg.

M. CARRE propose également l'affichage dans la salle du Conseil d'un plan de la commune avec les dénominations de l'ensemble des lieux-dits, afin de faciliter les discussions. Un devis de 1 754,39 € a été reçu d'une société de cartographie (5 exemplaires en format 800 × 1 300 mm, papier 200 g). Monsieur le Maire indique qu'il signera le devis si le rendu est conforme à notre commune.

11. Bois communal — Entrée des Hauts-Bois

M. Robert COULON signale une réclamation d'un riverain concernant des branches d'arbres appartenant au bois communal qui empiètent sur sa propriété à l'entrée du lotissement des Hauts-Bois. M. COULON se rendra sur les lieux le lendemain pour évaluer la situation et envisager un élagage. Il est également signalé un poteau EDF au niveau de la parcelle et un déboisement récent rue des Petites-Vallées qui fera l'objet d'une visite.

12. Poubelle publique — Abribus des Hauts-Bois

M. Alain DARMON relaye une demande de familles résidant aux Hauts-Bois souhaitant l'installation d'une poubelle à proximité de l'abribus. Monsieur le Maire indique qu'une réflexion est en cours sur l'achat d'un modèle compact pouvant être installé à l'intérieur de l'abribus. Il est convenu d'installer également une poubelle au niveau du lavoir, dans le cadre d'un effort de propreté des espaces publics.

13. État de l'église communale — Expertise architecturale

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une équipe d'architectes mandatée depuis le 6 février 2026 est intervenue ce matin même pour procéder aux relevés de l'église. Le responsable de l'équipe a rendu un compte rendu verbal dont les points essentiels sont les suivants :

- La toiture est en mauvais état structurel : affaissement partiel, fuites constatées notamment à la sacristie, tuiles très dégradées.
- Le clocher s'est désolidarisé de la charpente et penche, les mesures de fortune réalisées précédemment n'ayant pas traité le problème à l'origine.
- Le bâtiment n'est pas en danger immédiat d'effondrement, mais des risques existent en cas d'épisode météorologique violent et hors normes.
- Un rapport écrit complet avec hiérarchisation des travaux et estimations financières par phases est attendu d'ici la fin de l'année 2026.

M. Philippe CARRE exprime des réserves sur les délais annoncés et propose de solliciter, en parallèle, un devis auprès du cabinet ayant réalisé les travaux de l'église de Rozoy, afin de comparer les prestations. Mme Jennifer ZELGHIN s'engage à obtenir le dossier complet auprès de la Maire de Rozoy. Monsieur le Maire indique qu'il contactera l'architecte responsable pour accélérer la livraison du rapport.

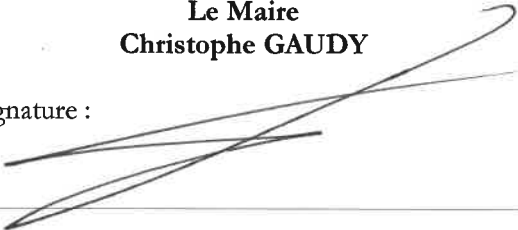
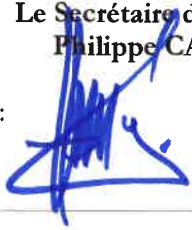
14. Panneaux photovoltaïques sur l'école — Maître d'œuvre

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a identifié un cabinet d'études, la société 3IA basée à Auxerre, proposant une mission complète de maîtrise d'œuvre pour le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur l'école, de la phase d'étude jusqu'au suivi des travaux. Le montant de la prestation est de 10 860 € hors taxes. Cette option est jugée préférable à une commande directe auprès d'un installateur, compte tenu des spécificités de la pose sur toiture existante en ardoise et de la charpente légère du bâtiment. Une étude en commission Travaux est prévue.

LEVÉE DE SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h00.

Fait et délibéré le 4 juin 2026, et ont signé les membres présents.

Le Maire Christophe GAUDY Signature : 	Le Secrétaire de séance Philippe CARRE Signature : 
--	--